

DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Jeudi 27 juin 2013

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 2 mai 2013,
- Présentation de la charte handicap de l'UVHC et installation de l'Equipe Plurielle,
- Convention annuelle d'objectifs de la Fédération des Associations Elèves Ingénieurs de l'ENSIAME (FAEIE),
- Présentation du règlement intérieur portant Charte des Associations étudiantes de l'UVHC,
- Avis sur la demande de master 1 en agro-alimentaire par apprentissage de l'ISTV,
- Information sur le DU tremplin en remplacement du DPES,
- Mise en place de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE),
- Informations diverses.

La séance débute à 9h00, le conseil est présidé par Madame Souad HARMAND, Vice Présidente chargée des formations et Vice Présidente CEVU.

Le quorum étant atteint, le conseil peut siéger valablement.

**I. Approbation du compte rendu du 2 mai 2013**

Un débat a lieu sur la forme que doit prendre le compte-rendu retraçant les propos du CEVU.

En effet Monsieur Sénéchal regrette que l'ensemble des propos ne soient pas retranscrits.

Compte rendu ou relevé de conclusion, la rédaction proposée, correspond à une commande que Mme Harmand a faite à Monsieur Deruy secrétaire du CEVU.

Un constat : les premiers compte rendus étaient trop longs il fallait trouver une version plus courte.

Pour Messieurs Vaganay et Bouchez, c'est un exercice difficile, car il faut effectivement retracer l'esprit des interventions le plus fidèlement sans être trop exhaustif. Il faut donc trouver un juste milieu.

Quoi qu'il en soit, pour Madame Harmand la note doit être un document relativement court mais retraçant l'essentiel des débats.

Monsieur Sénéchal souhaite apporter des modifications sur :

Le point II) : Il souhaite que soit retranscrit dans le compte rendu le fait qu'il regrette que le SIO –SIP n'ait pas été concerté dans le recrutement des 5 postes d'enseignants qui auront vocation à renforcer les relations Collèges/Lycées/Université.

Madame Harmand lui confirme que sa demande sera suivie des faits et précise que les missions de ces enseignants en lien avec la réussite étudiante, sont bien intégrés dans le profil de poste qui leurs ont été soumis lors du recrutement.

Monsieur Petit demande si ces heures seront intégrés au service d'enseignement.

Madame Harmand répond que c'est en cours de finalisation.

Le point V) : Monsieur Sénéchal souhaite qu'il soit stipulé que l'article 3 de la convention cadre de coopération pédagogique signée entre le recteur et l'UVHC en date du 22 juin 2009 est en contradiction avec l'article 1 de la convention Lycée Watteau/UVHC signé le 22 février 2013.

Madame Harmand confirme que cela sera fait et ajoute qu'une convention est en cours de signature avec le lycée Wallon avec le soutien du rectorat.

Monsieur Sénéchal confirme que les échanges sont également très positifs avec le SIO – SIP.

Monsieur Goutin souhaite savoir si le CEVU sera informé en amont de sa signature.

Madame Harmand confirme que le CEVU sera consulté en amont.

Le compte rendu du 2 mai 2013 est adopté à l'unanimité avec ces modifications.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Sénéchal s'interroge sur le fait que le Règlement Intérieur ne soit pas examiné dans sa totalité par le CEVU.

Monsieur Vaganay répond que celui-ci sera voté par le CA et que le CEVU n'est consulté que sur la partie le concernant.

Monsieur Sénéchal regrette ce choix.

Monsieur Vaganay informe que ce règlement intérieur sera présenté au CEVU dès lors qu'il aura été voté dans sa totalité par le CA.

Madame Harmand propose de commencer l'ordre du jour par la convention annuelle FAEIE.

## **II. Convention annuelle d'objectifs de la Fédération des Associations Elèves Ingénieurs de l'ENSIAME (FAEIE)**

Madame Harmand cède la parole à Monsieur Coutellier directeur de l'ENSIAME.

Ce dernier présente les aspects financiers de cette convention. L'ENSIAME verse une subvention annuelle de 27 000€ à la FAEIE. Cette fédération participe d'une part, au rayonnement de l'ENSIAME en supportant les projets majeurs, et d'autre part, de l'UVHC notamment par des projets déposés dans le cadre du FSDIE. Monsieur Coutellier précise que cette fédération est encadrée par un PAST, que cette subvention ne sera pas versée en une seule fois mais en trois temps, tout d'abord 18 000€ en début d'année puis 6 000€ lors du deuxième semestre et enfin le reliquat si cela est nécessaire après la présentation du bilan au conseil de l'ENSIAME.

Madame Caouder confirme le sérieux et l'implication de cette fédération dans le cadre du FSDIE. Il serait judicieux d'uniformiser cette pratique de définition des objectifs et des moyens à l'ensemble des associations de l'UVHC.

Monsieur Bouchez interroge Monsieur Coutellier sur l'origine d'une telle subvention ainsi que sur la date d'effet de celle-ci.

Monsieur Coutellier explique que son montant est le résultat de la somme des subventions accordées habituellement à cette fédération, que cette somme n'est versée que si le bilan est validé par le conseil ; quant à la date d'effet, le renouvellement du bureau a lieu chaque année en février.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

## **III. Présentation d'une partie de la charte handicap de l'UVHC et installation de l'Equipe Plurielle**

Madame Harmand demande à Monsieur Pudlo chargé de mission Mobilité Durable et Handicap de présenter cette partie.

Monsieur Pudlo fait un bref rappel de l'évolution réglementaire en la matière. Il rappelle que la dernière fois que ce sujet a été présenté lors d'un CEVU c'était en Mars 2009 qui voyait entre autre la création à l'UVHC d'une cellule handicap, d'une information spécifique sur le site web.

Depuis, le cadre réglementaire a fortement évolué. Il est demandé aux établissements de se doter d'une charte handicap favorisant l'égalité des chances des étudiants et du personnel.

La mission mobilité durable et handicap a pour mission d'articuler étroitement les quatre axes introduits par la nouvelle charte Université/Handicap, rappelés ci-après :

1. Consolider les dispositifs d'accueil et développer des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
2. Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
3. Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
4. Développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

En ce qui concerne les étudiants, il s'agira durant ces 5 prochaines années de consolider les dispositifs d'accueil et de développer des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble des cursus universitaires et vers l'insertion professionnelle.

Pour cela :

- 1/ Renforcer la lisibilité et les moyens de la structure d'accueil
- 2/ Mettre en place un Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé
- 3/ Installer et rendre opérationnel l'Equipe Plurielle
- 4/ Installer et rendre opérationnel le réseau de référents handicaps
- 5/ Former au handicap les personnels référents
- 6/ Installer des événements durables de sensibilisation/communication.

Qu'est-ce que l'Equipe Plurielle ?

L'Equipe plurielle a pour mission fondamentale de conseiller et d'accompagner les étudiants dans leurs demandes de compensation au handicap et d'instruire ces demandes, dans toutes les dimensions pouvant relever de l'Université. Les demandes peuvent concerner les études, les examens, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'accès à l'environnement de travail, la vie sociale.

L'Equipe plurielle est sous la responsabilité du chargé de mission Mobilité Durable & Handicap de l'UVHC. Elle réunit les professionnels de l'université susceptibles de donner une réponse éclairée et univoque aux demandes formulées par les étudiants et aux besoins de compensation identifiés.

Monsieur Claisse intervient pour sensibiliser les conseillers sur des handicaps occasionnés par des pathologies lourdes pour lesquelles des adaptations sont également à envisager.

Monsieur Sénéchal intervient pour savoir s'il est prévu des actions spécifiques sur l'illettrisme.

Monsieur Bouchez précise que l'illettrisme n'est pas un handicap, que le dépistage d'une éventuelle déficience cognitive est prise en compte dès l'école primaire.

Madame Harmand précise qu'il faudrait se rapprocher des EPLE pour anticiper l'arrivée des étudiants en situation de handicap.

Monsieur Pudlo confirme que cela est impulsé puisqu'il travaille à la création d'une fiche liaison qui mettra en relation les référents des EPLE et l'Université assurant de fait une continuité de la prise en charge de ces étudiants.

Monsieur Sénéchal revient sur la question de l'illettrisme en expliquant que c'est une crainte forte en entreprise et donc un critère important pour l'insertion professionnelle de nos étudiants. Il interroge Monsieur Pudlo pour savoir si l'UVHC emploie 6% de travailleurs handicapés.

Monsieur Pudlo répond que l'Université emploie 1,34% de personnels en situation de handicap au sens stricte du terme. Ce chiffre est bien supérieur si l'on prenait d'autres critères.

En effet, Monsieur Bouchez précise que l'université emploie par exemple une société de réinsertion par le travail pour l'entretien de ses espaces verts.

La présentation de cette Charte handicap reçoit un avis favorable à l'unanimité.

#### **IV. Mise en place de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)**

Madame Harmand présente les statuts de l'ESPE Nord Pas De Calais. Précise que les étudiants s'y inscriront et qu'ils devront choisir ensuite une université de rattachement pédagogique.

Techniquement ces étudiants seront rattachés dans VT.

Les parcours, maquettes, modalités de contrôle de connaissance sont identiques au sein de l'académie. Son budget global sera de 30 millions d'€.

A la rentrée 2013 – 2014 ouvertures de parcours MEEF à l'UVHC. Pour que le coût de formation ne soit pas supporté par l'université une année doit accueillir au moins 16 étudiants.

Le volume horaire sera de 700 à 750 heures pour l'ensemble du master, la deuxième année étant très professionnalisante.

Comme les ESPE seront intégrés au PRES, Monsieur Sénéchal demande s'il est prévu que ce dernier change de statut.

Madame Harmand confirme un changement de règle permettant aux étudiants de s'y inscrire.

Madame Béglot alerte sur la perte d'inscriptions à l'UVHC dès la rentrée prochaine.

Madame Harmand confirme la perte de 150 à 200 inscriptions pour la rentrée prochaine.

Madame Béglot s'interroge également sur l'accès de ces étudiants aux services comme les RU, Sport, BU.

Monsieur Bouchez lui confirme que cela ne changera rien pour eux puisqu'ils auront la carte CMS.

Madame Béglot s'interroge sur l'incidence des non admissibles sur les effectifs de M2.

Madame Harmand confirme que l'UVHC soutiendra tous les parcours. L'année 2013 – 2014 est une année de transition.

Monsieur Sénéchal rappelle que le PEC pourrait être une solution pour ces étudiants en situation d'échec au concours et qui obtiendraient leur master. Ce PEC favoriserait leur insertion. Il souhaite connaître le directeur de l'ESPE.

Madame Harmand répond que le directeur est toujours un administrateur provisoire dans l'attente du vote des statuts.

Monsieur Bouchez interroge Madame Harmand sur le devenir de la formation pour les professeurs des écoles ainsi que les concours internes et externes.

Madame Harmand lui précise que l'UVHC n'est pas concerné pour le moment par le professorat des écoles. Le cadrage des maquettes est fait, il faut juste réunir les équipes pour savoir si l'UVHC est candidate.

Monsieur Deremetz répond que pour les voies de recrutements internes et externes tout est à construire, c'est effectivement une niche qui pourra être traitée.

Monsieur Gouazé interroge Madame Harmand sur le type de recherche dispensée.

Madame Harmand confirme qu'il s'agit de recherche pédagogique et didactique.

Cette mise en place reçoit un avis favorable à l'unanimité.

#### **IV. Avis sur la demande de master 1 en agro-alimentaire par apprentissage de l'ISTV**

Madame Harmand demande à Monsieur Deremetz Vice Président Formation Tout au Long de la Vie et Alternance de présenter la demande d'ouverture de master 1 en agro-alimentaire par apprentissage.

Monsieur Deremetz commence son propos par quelques informations générales sur les performances de l'UVHC en matière d'apprentissage. En effet l'université est classée première des 6 universités régionales et la 6<sup>ème</sup> au niveau national dans ce domaine.

Les apprentis sont en nombre de plus en plus important au sein de l'UVHC et également sur les antennes. Dans cette filière un master 2 existe déjà, celui-ci connaît un franc succès (sur effectif, bonnes recettes de taxe d'apprentissage, fort soutien de la filière), le master 1 traduit la volonté de création d'une filière complète, au-delà du Bac + 3 sur Cambrai, et qui est fortement attendue.

La maquette est composée de 900 heures. Le recrutement se fera au niveau national et renforcera la notoriété de Cambrai dans ce secteur.

Madame Harmand ajoute que ce master est cohabilité en région et l'adossement à la recherche peut se faire avec un laboratoire lillois par exemple.

Monsieur Petit fait remarqué l'existence d'un Bac +2 et maintenant d'un Bac + 4 et 5 dans cette filière, donc à quand l'ouverture d'un Bac +3.

Monsieur Deremetz répond qu'effectivement l'idée d'une filière complète est importante, mais la concurrence est rude, cela signifie donc qu'il faudra s'entendre au niveau régional.

Monsieur Petit ajoute qu'il souhaite que cette formation serve d'exemple pour d'autres disciplines qui n'ont pas de Bac +3 également.

Madame Sénéchal souhaite connaître la date de son ouverture.

Monsieur Deremetz répond qu'il s'agira de la rentrée 2014 pour un groupe complet de 24 apprentis.

Cette ouverture reçoit un avis favorable à l'unanimité.

#### **VI. Présentation du règlement intérieur portant Charte des Associations étudiantes de l'UVHC**

Madame Harmand demande à Monsieur Loirs, Vice Président Etudiant, de présenter cette charte des associations.

Monsieur Loirs avant de reprendre un à un l'ensemble des articles de cette charte précise que celle-ci a pour but de poser un cadrage, des règles de fonctionnement aux associations de l'université tout en mettant en valeur les actions et les initiatives étudiantes au travers de leurs associations.

Cette charte vient préciser :

- la définition d'une association « reconnue » de l'UVHC,
- assoit le rôle central du Bureau Réussite et Vie Etudiante (BRVE ou BVE) dans cette vie associative (Garant des statuts, assurant le recensement des associations, siège social des associations non logées, appui administratif, gestionnaire du FSDIE),
- impose des règles en matière d'affichage, d'image (communication interne, externe)
- de pratiques (communication interne/externe, adhésion à la charte sur la bonne utilisation des outils et communications électroniques.

Madame Turpin souhaite connaître le financeur des panneaux d'affichage mis à disposition.

Monsieur Vaganay souhaite que composantes et services généraux se concertent à ce sujet.

Madame Caouder explique qu'un état des lieux devra être fait pour l'ensemble de l'établissement afin d'établir une cohérence et surtout déterminer qui fait quoi et qui en prend la charge.

Cette charte des associations reçoit un avis favorable à l'unanimité.

## **VII. Présentation du DU Tremplin**

Madame Harmand présente le DU Tremplin qui viendra en remplacement du DPES à partir de la rentrée 2013.

Ce dispositif qui sera suivi par le BRVE (pour les parties administratives et financières) est en cours de finalisation avec la région et le rectorat. Il s'agit de créer un seul dispositif pour les étudiants décrocheurs pour des raisons à la fois de niveau ou d'orientation.

Ce dispositif démarrera en Décembre/Janvier prochain au moment de la réorientation après le S1. Les étudiants s'inscriront au DU afin de suivre une remise à niveau pour une nouvelle orientation à la rentrée 2014.

Ce DU acceptera entre 15 et 25 étudiants par semestre. La maquette est présentée aux conseillers.

Monsieur Sénéchal souhaite savoir qui gèrera la partie pédagogique.

Madame Harmand précise que les composantes prendront légitimement en charge cette question. Le SIO-SIP quant à lui gèrera la partie communication.

Monsieur Sénéchal demande qui sera chargé de la détection du décrocheur : la composante ou le SIO – SIP ? Si cela se passe en composante il faudra mettre en place une procédure.

Madame Harmand confirme qu'un plan d'action est à mettre en œuvre dès septembre qui définira les rôles de chacun.

Pour Monsieur Sénéchal ce dispositif vient compléter « l'action BTS à 18 mois » mis en place l'année dernière.

Madame Harmand confirme que se sont des dispositifs complémentaires. D'où la nécessité de communiquer sur l'ensemble des dispositifs.

Madame Caouder, interroge sur le cout complémentaire que pourrait engendrer cette deuxième inscription pour l'étudiant.

Monsieur Bouchez rassure l'ensemble des conseillers. Ces étudiants seront inscrits en L1 donc s'acquitteront uniquement de leur droit d'inscription de première année de Licence. Ils continueront de percevoir leur BCS, par contre à la fin de cette L1, quel que soit la poursuite d'étude, ils auront utilisé un droit à bourse.

Madame Harmand ajoute qu'ils seront inscrits en L1, mais en situation d'échec.

Monsieur Bouchez rappelle que si le parcours de DU est réussi, il sera valorisé par l'acquisition de crédits ECTS, identifiés.

Monsieur Goutin souhaite savoir comment seront modélisés ces parcours, puisqu'il faudra tenir compte de ces crédits acquis et de fait établir des équivalences dans la maquette pédagogique. Il s'interroge sur la possibilité de compensation de crédits.

Madame Harmand affirme que la version présentée ne comporte plus cette compensation.

Monsieur Sénéchal souhaite savoir si les 12 crédits inscrits dans le projet, pourront être pris en compte dans le jeu des compensations de crédits.

Madame Harmand confirme cette possibilité et précise que cela permettra d'alléger l'année de l'étudiant. Ce dispositif est commun aux 6 universités favorisant la circulation de ce public au sein de l'académie.

Madame Harmand répondant à une question de Monsieur Sénéchal précise qu'il n'y aura pas de recrutement direct de ces étudiants.

La mise en place de ce dispositif au sein de l'UVHC reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **VIII. Informations diverses**

Madame Harmand demande à Madame Caouder de présenter la journée Universi –Day du 12 Septembre 2013 (U-Day).

Madame Caouder Vice Présidente Vie Etudiante, décrit cette première journée U-Day.

La cible est avant tout l'accueil des primo-entrants, mais cette journée est ouverte à l'ensemble des nouveaux et à tout étudiant qui souhaite y participer. Tout sera mis en œuvre pour faciliter l'accès à cette journée (fin des cours à 11h, distribution de tickets de tram pour les étudiants des Tertiales...).

Cette journée se déroulera à la MSE. Un village stand présentera l'ensemble des services à l'étudiant, les associations, les partenaires (CROUS, Banques, Mutuelles...), des animations, visite guidée du campus du Mont Houy, sensibilisation au handicap (parcours en fauteuil, parcours à l'aveugle, sensibilisation au langage des signes), seront également proposées.

Des animations auront également lieu sur les antennes. Les services se déplaceront courant septembre sur ces sites afin de se faire connaître auprès de ces étudiants. Le discours du Président y sera également retransmis.

Un guide de l'étudiant a été également réalisé pour l'évènement, le « U-Guide ».

Monsieur Sénéchal profite de l'occasion pour revenir sur le point abordé précédemment. Il souhaite savoir si une communication sur ce dispositif « DU tremplin » est prévu le 12 Septembre.

Madame Harmand ne le souhaite pas. Une communication se fera au sein des composantes au moment de la détection en cours de premier semestre. Les responsables pédagogiques recevront une information en amont lors de S1 afin de détecter le plus tôt ces décrocheurs.

### **IX Questions diverses :**

Monsieur Goutin était déjà intervenu en CEVU afin de demander que les composantes obtiennent une certaine souplesse de l'application VT. Or à ce jour, il n'a rien vu venir.

Madame Harmand lui fait savoir que toutes les remarques du CEVU sont relayées auprès des interlocuteurs concernés.

Pour VT, un comité de pilotage a été créé et prend en compte l'ensemble des questions. Elle demande à Monsieur Goutin de lui envoyer un courriel qu'elle relatera auprès de ce comité pour prise en compte.

Monsieur Bouchez ajoute que le comité de pilotage VT a lieu au même moment que ce CEVU. D'après Monsieur Rouzé 80% des problèmes liés à VT y ont été résolus.

Aucune autre question n'est soulevée.

Madame Harmand remercie l'ensemble des conseillers et avant de lever la séance, rappelle l'enjeu des habilitations aux responsables pédagogiques.

**Etaients présents :**

**Présidence :**

Madame Souad HARMAND, vice présidente CEVU

**Membres présents avec voix délibératives :**

**Collège A :**

GOUAZE Serge  
DUBAR Mirentxu  
DUBOIS André  
SENECHAL Olivier

**Collège B :**

DELEVAQUE Franck  
GOUTIN Philippe  
PETIT Dorian

**Collège BIATSS :**

BOUCHEZ Bernard  
FLOQUET Laurence  
JOLY André  
TURPIN- WINTER Hélène

**Collège Usagers :**

BEGLOT Chloé  
LOIRS Romaric  
PILNIAK Adrien

**Personnalités extérieures :**

CLAISSE Thierry

**Membres invités :**

Mesdames : Caouder Nathalie, Truffert Françoise représentée par Cécile Malleret, Sénéchal Sandrine,  
Messieurs : Baginski Christophe, Coutellier Daniel, Deremetz Bernard, Deruy Eric, Pudlo Philippe, Vaganay François.

**Pouvoirs :**

Cherrier Emmanuel à Gouazé Serge  
Niemczyk Sylvie à Turpin Winter Hélène  
Hamroun Mohammed à Goutin Philippe  
Pommeray Michel à Goutin Philippe  
Julien Maslard à Béglot Chloé  
Herbin Amandine à Pilniak Adrien

La Vice Présidente CEVU



Pr. Souad HARMAND